Tourisme

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **33 (1987)**

Heft 1

PDF erstellt am: **31.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

organisé en Suisse) battent leur plein en Suisse orientale, les pacifistes dénoncent cet exercice en pleine année internationale de la Paix.

---

18 — Alphons Egli propose de porter de 62 à 63 ans l'âge auquel les femmes pourront bénéficier des rentes de l'AVS.

---

18 — Le Grand Conseil bernois, à l'issue d'un débat de 2 jours sur l'énergie, décide l'abandon progressif de l'énergie atomique. Le gouvernement est chargé de développer une nouvelle politique énergétique.

---

18 — 100 kilos de truites meurent empoisonnées au cyanure dans la rivière Laveggio au sud du Tessin.

---

18 — La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique souhaite que l'enseignement d'une langue étrangère (l'allemand pour les Romands, le français pour les Tessinois et les Alémaniques) commence au niveau primaire dans tous les cantons.

---

19 — Le Département militaire fédéral entend proposer au Conseil fédéral un projet de loi inscrivant le principe du service militaire sans arme, ainsi que la décriminalisation de l'objection de conscience.

---

20 — Nouvelle alerte en pleine nuit pour les Bâlois. A 3 heures, à la suite d'une erreur de manipulation, une cuve de 500 kilos de résine a surchauffé. Gorges irritées et yeux larmoyants suite à ce nouveau nuage polluant.

---

20 — Le quotidien " 24 heures " nous apprend que le Conseil fédéral avait décidé le 12 novembre de prononcer une interdiction d'entrée en Suisse contre l'ancien président philippin Ferdinand Marcos.

---

20 — Les services de douane de l'aéroport de Genève-Cointrin mettent la main sur 20,750 kg de cocaïne pure.

---

22 — A Zofingue (AG), du phosgène, le gaz tristement célèbre de Bhopal, s'échappe d'une usine de produits chimiques. Heureusement pas trop puisque l'on nous assure que la population ne court aucun danger !

---

24 — La série devient très noire. Aujourd'hui, c'est Hoffmann-La Roche, usine de Sisseln (AG) qui rejette du méthylvinylcétone.

---

24 — Le Comité régional tripartite annonce que les autorités suisses, françaises et allemandes vont mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, un exercice commun des procédures d'alerte en cas de catastrophe ou d'accident dans la région de Bâle.

---

25 — Remise à Montréal, à l'occasion du Salon du livre, du prix littéraire Canada-Suisse à l'écrivain imérien Jean-Pierre Monnier pour son essai " Ecrire en Suisse romande entre le ciel et la nuit ", ouvrage publié en 1979 aux Editions Bertil Galland.

---

25 — Fritz Boesch, le doyen suisse, est décédé à 3 mois de fêter son 110e anniversaire.

---

26 — Le gouvernement de Pretoria autorise le CICR à poursuivre son travail en Afrique du Sud et en Namibie.

---

27 — L'Office fédéral des forêts remet son rapport annuel au Conseil fédéral. Si un arbre sur 3 était malade l'année dernière, un arbre sur deux l'est actuellement. Le mal s'est aggravé dans toutes les régions et il a progressé plus rapidement chez les feuillus (+ 16 %) que chez les résineux (+ 13 %).

---

28 — Le Gouvernement zurichois refuse de récompenser Anne Cunéo, écrivain et metteur en scène romand habitant Zurich, qui aurait dû recevoir une contribution en espèces pour son travail bénévole dans la création d'un nouveau théâtre à Zurich. Motif : il y a 5 ans, celle-ci avait pris la défense d'un écrivain sympathisant du mouvement des jeunes.

---

30 — Nouvelle victoire pour les Jurassiens. Les autonomistes gagnent les élections à Moutier : la mairie, l'exécutif et le législatif. " Plus rien ne sera comme avant ".

---

30 — A Genève, l'Organisation mondiale de la santé donne l'exemple : une circulaire interne décrète l'interdiction de fumer dans l'ensemble des locaux. Cette mesure deviendra effective le 7 avril prochain, à l'occasion de la Journée mondiale de la santé.

Tourisme

Abonnements 1/2 prix

Le Parlement suisse a décidé d'émettre un **abonnement 1/2 prix** au montant avantageux de 100 francs suisses. Ce nouveau titre, valable une année, est entré en vigueur le 1er janvier 1987. Cette offre est appelée « abonnement 1/2 prix » et remplace tous les titres de réduction Elite, Junior, Senior et Invalide en usage.

En outre, pour le trafic touristique en provenance de l'étranger, un **abonnement 1/2 prix d'un mois** sera lancé à la même date au prix de 65 francs suisses.

Ces abonnements permettront à leurs titulaires d'acheter à moitié prix les billets valables sur les chemins de fer suisses, autocars PTT et bateaux. Cette réduction sera également applicable pour les billets internationaux achetés à l'étranger sur la base de TEV (tarif européen voyageurs).

Pour obtenir l'abonnement d'un an, il faudra remettre une photo alors que le n° du passeport ou de la carte nationale d'identité sera suffisant pour celui d'un mois.

Ces abonnements seront vendus à l'ONST en francs français, aux prix suivants :

1 an : 410 FF
1 mois : 270 FF

Carte suisse de vacances

Elle permet à toute personne domiciliée hors de Suisse et de la Principauté du Liechtenstein de voyager à volonté sur un réseau de plus de 9000 km de chemins de fer, de bateaux et d'autocars postaux. La solution idéale pour quiconque aime voyager à sa guise.

Vous décidez vous-même si vous voulez déjeuner au pied du Cervin ou plutôt à l'ombre des palmiers au bord du lac de Lugano.

Encore un avantage offert par la Carte suisse de vacances : pour atteindre les plus hauts sommets, vous bénéficiez jusqu'à 50 % de réduction sur de nombreux chemins de fer de montagne de téléphériques.

Plus votre soif de voyage est grande, plus votre plaisir de voyager devient avantageux. Comparez vous-même :

	Prix en francs français au 1er janvier 1987	
	2e classe	1ere classe
4 jours	590	870
8 jours	690	1.020
15 jours	830	1.220
1 mois	1.160	1.700

Les enfants de 6 à 16 ans paient la moitié du prix.

Vous pouvez vous procurer la Carte suisse de vacances auprès de votre agence de voyages, des gares principales de la SNCF, à l'Office National Suisse du Tourisme à Paris.

Le numéro de passeport ou de la carte nationale d'identité suffit lors de la commande.